

**CAHIER DES CHARGES POUR UNE ACTION D'APPUI TECHNIQUE POUR
LE BILAN DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (PRPLCI)
2013-2016 EN RHONE-ALPES,
EN VUE DE L'ELABORATION DU NOUVEAU PRPLCI POUR LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

• **OBJET**

Cette action a pour objet l'appui technique pour le bilan du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme 2013-2016 en Rhône-Alpes, l'organisation d'un diagnostic par la consultation des acteurs régionaux et départementaux de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme ainsi que la préparation des journées régionales qui permettront de finaliser le prochain PRPLCI.

• **CONTEXTE GENERAL**

L'illettrisme qualifie la situation des personnes qui, bien qu'ayant été scolarisées en France, ne maîtrisent pas les compétences de base nécessaires pour être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne. Aujourd'hui en France 2 500 000 personnes sont concernées, soit 7% de la population âgée de 16 à 65 ans.

Contrairement aux idées reçues, la moitié des personnes confrontées à l'illettrisme a plus de 45 ans et la moitié également vit dans les zones rurales ou faiblement peuplées. Les difficultés des personnes concernées s'aggravent avec l'âge. Il est donc essentiel de prévenir l'illettrisme dès l'enfance et de s'assurer tout au long de la scolarité obligatoire que chaque enfant maîtrise solidement la lecture, l'écriture et le calcul afin que ces acquis perdurent pendant toute la vie. Il est aussi tout à fait essentiel d'agir auprès des adultes pour qu'ils maîtrisent les compétences de base : plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme (51%) ont un emploi.

Enfin, la compétence numérique est aujourd'hui un enjeu majeur dans l'accès ou le maintien dans l'emploi, 15 % de personnes sont en difficulté aujourd'hui pour être autonomes dans les démarches et usages impliquant l'outil numérique.

AGIR SUR TOUS LE FRONTS : l'illettrisme est un problème à résoudre collectivement

L'action contre l'illettrisme doit être menée sur tous les fronts. D'abord pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance, ensuite pour permettre à ceux qui y sont confrontés de réacquérir ou de conforter les compétences de base.

- Prévenir l'illettrisme dès la petite enfance, pour que les tout-petits se familiarisent avec les mots, les livres, puis à l'âge de l'apprentissage de la lecture que les enfants réussissent cette première phase d'acquisition, pour qu'ils se sentent en confiance et progressent ensuite régulièrement et de façon durable.
- Agir contre l'illettrisme pour aider les jeunes à réussir leur insertion professionnelle en proposant à ceux qui n'ont pas réussi à le faire à l'école une nouvelle chance de parvenir autrement à maîtriser la lecture, l'écriture, le calcul, et les outils numériques, ce qui est la condition d'une insertion réussie.

- Agir contre l'illettrisme pour sécuriser les parcours professionnels les plus fragiles : il s'agit de donner aux adultes salariés ou demandeurs d'emploi confrontés à ce problème les moyens d'être autonomes.
- Agir contre l'illettrisme pour rendre effectif l'accès de tous aux droits.

UN PLAN REGIONAL POUR RENDRE LISIBLE LA PART DE CHACUN

L'illettrisme concerne des personnes de tous les âges dans des situations sociales, professionnelles et géographiques très différentes. C'est pourquoi aucune institution ne peut à elle seule apporter les solutions adaptées à tous et en assurer la continuité tout au long de la vie. Il faut en effet faire appel à toutes les ressources : éducatives, sociales, culturelles, économiques et bien évidemment aux différents responsables de ces politiques pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Seule une action collective menée conjointement par l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les entreprises, et la société civile, dans le cœur de métier qui est le leur et dans le respect des compétences de chacun, permet d'offrir des solutions adaptées pour faire reculer l'illettrisme. La diminution du nombre des personnes concernées entre 2004 (9% de la population entre 18 et 65 ans) et 2012 (7%) montre que cette méthode de travail commence à porter ses fruits.

La formalisation d'un plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme a pour objet :

- de partager un diagnostic sur l'ampleur des besoins dans la population,
- de hiérarchiser des priorités,
- de rendre lisible la contribution de chacun dans la résolution de ce problème afin de favoriser les articulations entre l'ensemble des parties prenantes, de développer des actions complémentaires qui facilitent la mise en œuvre effective des différentes actions. Pour ce faire, il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des services de l'État, du Conseil régional, des Conseils départementaux, d'identifier les crédits de droit commun qui peuvent être mobilisés et de faire connaître l'ensemble des actions menées par les différents partenaires, au niveau régional et au niveau départemental ;
- de fournir des indicateurs de suivi qui permettront d'améliorer le pilotage l'action publique.

C'est pourquoi la méthode d'élaboration du plan privilégiée doit être mobilisatrice et participative.

• **CONTEXTE REGIONAL**

En région Auvergne-Rhône-Alpes, les chiffres sont proches du niveau national, avec 7 % de personnes concernées, soit 294 000 personnes, mais se distinguent sur deux dimensions :

- 57 % sont en emploi (168 000)
- 62 % sont des hommes (soit 182 000) contre 60,5 % au niveau national.

En 2013, un deuxième PRPLCI a été signé en Rhône-Alpes par le Préfet de région, le Président du Conseil régional, les deux Recteurs, le DRAAF et le DRJSCS. Ce plan s'est achevé fin 2016, un premier bilan en a été fait avec les membres du Comité de pilotage régional en juillet 2016, puis lors de la journée régionale de présentation du Forum des pratiques en Auvergne-Rhône-Alpes le 2 décembre 2016.

Le comité de pilotage régional a validé la nécessité de réaliser un bilan plus approfondi de ce deuxième PRPLCI et suite à la fusion des régions, de s'appuyer sur un diagnostic régional pour travailler à l'élaboration d'un Plan régional couvrant le nouveau périmètre régional.

Le Contrat de Plan Etat Région mentionnant l'engagement conjoint de l'État et de la Région à contribuer à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme, il a été convenu de co-financer un appui à la chargée de mission régionale illettrisme au SGAR afin de mener ce travail. La Région et le SGAR co-financent donc cet appui. Le prestataire chargé d'apporter un appui technique sera retenu sur la base du présent cahier des charges co-élaboré par l'État et la Région.

Ce Plan régional sera articulé avec les stratégies et documents cadres régionaux, que sont la Stratégie Régionale pour l'Emploi, le CPRDFOP, les projets académiques de prévention de l'illettrisme. L'avancée du travail sera présentée aux membres du CREFOP sur les domaines partagés que sont l'orientation des publics, la formation professionnelle et la sécurisation des parcours. Dans l'hypothèse de la constitution d'un groupe de travail inter-commissions du CREFOP, le PRPLCI pourra ainsi s'élaborer en articulation avec les priorités et la durée du CPRDFOP en cours de finalisation (2018-2022).

• DEMARCHE ET METHODOLOGIE

La démarche suivante en 3 grandes étapes a été retenue par le comité de pilotage régional¹:

- Réaliser un bilan du PRPLCI 2013-2016 en Rhône-Alpes.
- Etablir un diagnostic sur le territoire de l'Auvergne : identification des actions existantes et recueil des besoins.
- Elaborer le prochain PRPLCI Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2022.

En termes de méthodologie, celle qui avait été appliquée pour le PRPLCI 2013-2016 en Rhône-Alpes serait reconduite, à savoir une démarche participative et articulée avec les divers acteurs régionaux et locaux qui permettra de :

Sur le territoire Rhône-alpin :

- Recueillir auprès des acteurs et partenaires du Plan régional Rhône-Alpes des données qualitatives et quantitatives sur les actions réalisées (80 % des actions ont été complètement, partiellement réalisées et/ou sont encore en cours).
- Présenter les éléments de bilan sur le territoire de Rhône-Alpes lors de journées départementales permettant également de recueillir les besoins émergents.

Sur le territoire auvergnat :

- Recueillir les besoins émergents et actions en cours sur le territoire auvergnat en réunissant les acteurs sur les thématiques de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, lors de journées départementales.

Suite à ces journées départementales, des contacts pourront être approfondis avec les acteurs locaux les plus impliqués, notamment les conseils de département.

Sur le territoire régional :

1 Membre du Comité de pilotage régional : SGAR, services déconcentrés de l'État (DIRECCTE, DRJSCS, DRAC), autorités académiques (rectorats, DRAAF), DIRPJJ, Centre du service national, ARS, Conseil régional (Direction des lycées, Direction de l'apprentissage et de la formation professionnelle), ANLCI.

- Recueillir auprès des décideurs régionaux (services de l'État, Conseil régional, rectorats) leurs priorités en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme.
- Réunir et mobiliser les partenaires régionaux (acteurs du SPE, de l'éducation et de la formation, de l'insertion, du monde associatif, du monde économique, de la culture et de la lecture publique...) lors de journées de travail sur les actions à privilégier.
- Elaborer les fiches-actions décrivant les engagements de chacun sur des actions concrètes.
- Formaliser et faire valider ce Plan régional par les membres du Comité de pilotage, le CREFOP et les acteurs impliqués dans les actions à venir.

Les Centres ressources illettrisme de la région seront associés à l'ensemble du travail et mobilisés pour faciliter l'organisation des journées départementales et régionales.

Dans ce cadre, le prestataire pourra faire des suggestions ou propositions innovantes.

• **PILOTAGE DU PROJET**

Le projet sera piloté par la correspondante de l'ANLCI au SGAR de la région Auvergne-Rhône-Alpes en lien étroit avec le comité de pilotage régional et le CREFOP.

Le Comité de pilotage régional sera l'instance de suivi de ce travail. Il validera notamment le rendu du bilan et l'expression des objectifs stratégiques et orientations, puis le plan d'action au travers des fiches-action produites.

Le projet est financé par l'Etat et la Région, c'est l'ANLCI qui percevra les subventions et rémunèrera ainsi le prestataire retenu.

Un comité technique plus restreint comprenant les financeurs, l'ANLCI et les partenaires concernés selon les étapes pourra être constitué afin d'accompagner l'ensemble de la démarche.

La consultation des acteurs locaux devra faire ressortir des pistes tendant à améliorer la coordination des actions sur les territoires.

Les besoins en termes d'information et d'appui aux acteurs seront identifiés à cette occasion afin de mieux cerner les missions confiées aux structures porteuses des centres ressources illettrisme en prenant appui sur le Canevas national des centre ressources illettrisme proposé par l'ANLCI.

• **LIVRABLES**

- Le bilan du PRPLCI Rhône-Alpes 2013-2016.
- Le diagnostic en Auvergne et les besoins ayant émergé lors des journées départementales sur l'ensemble du territoire.

La synthèse de ces deux premiers documents constituera la première partie du PRPLCI Auvergne-Rhône-Alpes, qui comprendra également le rappel du cadre législatif et institutionnel, les axes stratégiques retenus, les outils et modalités de suivi. Ils seront élaborés en lien étroit avec la correspondante régionale de l'ANLCI, et soumis au comité de pilotage régional pour l'ensemble du document et à la commission Orientation, Mobilité et Sécurisation des parcours du CREFOP sur les champs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

- L'organisation de 1 à 3 journées régionales avec les acteurs majeurs du territoire pour générer les fiches-action qui engageront les acteurs de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

- **CALENDRIER :**

- Avril 2018-Septembre 2018 :

- Formalisation du bilan du PRPLCI en Rhône-Alpes.
- Réalisation du diagnostic des actions et besoins sur le territoire de l'Auvergne et des journées départementales.

- Septembre 2018-Décembre 2018 :

- Organisation des journées régionales.
- Elaboration du PRPLCI Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2022.

Un comité de pilotage régional de lancement auquel le consultant devra être présent, sera organisé la semaine du 23 au 27 avril.

- **BUDGET PREVISIONNEL :**

Le budget prévisionnel de cette action est de 28 000€ TTC.

- **CRITERES DE SELECTION**

- Connaissance du champ institutionnel de l'illettrisme sur les territoires.
- Compréhension de la commande et respect du cahier des charges.
- Qualité de l'approche méthodologique (méthode, outils, pertinence...).
- Coût.

- **MODALITES DE REPONSE :**

Les prestataires sont invités à adresser une offre avant **le 23 mars 2018 à 18 heures** à

Armelle Delample,
Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
1 place de l'école – BP 7082
69348 Lyon Cedex 7
Armelle.delample@anlci.fr
Tel : 04 37 37 18 68

Cette offre comportera, a minima, les éléments suivants :

- La proposition de travail comportant des éléments de méthode, d'organisation, les outils mobilisés et le calendrier envisagé pour la mise en œuvre de la consultation.
- La présentation des compétences et de l'expérience acquise par le prestataire, en particulier dans le domaine de la politique de lutte contre l'illettrisme.
- La prévision des temps passés, le nombre d'entretiens et leur format ainsi que tout élément susceptible d'apporter des précisions pour juger de la prestation.
- La liste et le curriculum vitae des personnes intervenant dans la réalisation de la prestation.
- Le budget détaillé spécifiant le coût TTC unitaire par journée et le coût TTC total.
- Les références juridiques et financières du prestataire.